

Mlle Aurélie COMTE
Foraine
Ch. du Viaduc
MALLEY/LAUSANNE

Lausanne, le 31 janvier 1958.

Monsieur le Président de la
Société de Jeunesse

F r o i d e v i l l e

Monsieur,

Par la présente, je me permets de solliciter de
votre part l'autorisation d'installer

1 tir aux fleurs et aux poupées de 8x3 m.

à l'occasion de la fête des Jeunesses Campagnardes en été 1958.

Espérant recevoir une réponse favorable de votre
part, je vous remercie à l'avance et vous prie d'agréer,
Monsieur, mes salutations distinguées.

A Comte